

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 avril 2025

Le 8 avril 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Vincent REBILLARD, Maire.

Convocation : 26 mars 2025 complétée le 4 avril 2025

Étaient présents : Vincent REBILLARD, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Pascal CHEVROLLIER, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

Secrétaire de séance : Bruno LEBRETON

Conseillers en exercice : 08

Quorum : 05

Présents : 08

Votants : 08

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mars 2025 est adopté sans observations.

- **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA FALAISERIE : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024** **Délibération n°2025.04.08-01**

Le Maire présente au conseil municipal le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement Les Jardins de La Falaiserie.

Le conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement Les Jardins de La Falaiserie joint en annexe ;

Considérant le déploiement du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2024 avec le référentiel M57 ;

Considérant que le CFU est un document dématérialisé, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant la concordance des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public ;

Considérant les éléments susvisés et la synthèse du CFU ci-dessous :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Nature	Prévu 2024	Réalisé 2024	Nature	Prévu 2024	Réalisé 2024
011 Charges à caractère général	10 600,00	4 638,69	74 Dotations et participations	0,00	3 770,00
65 Autres charges de gestion courante	1 426,20	0,00	75 Autres produits de gestion courante	5,00	384,10
66 Charges financières	0,00	0,00			
Mouvements d'ordre					
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00
			002 Excédent antérieur reporté	12 021,20	12 021,20
TOTAL	12 026,20	4 638,69	TOTAL	12 026,20	16 155,30
			Excédent de Fonctionnement		11 516,61

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Nature	Prévu 2024	Réalisé 2024	Nature	Prévu 2024	Réalisé 2024
16 Emprunts et dettes	0,00	0,00		0,00	0,00
Mouvements d'ordre					
		0,00	001 Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	TOTAL	0,00	0,00
			Excédent Investissement		0,00

Résultat global 2024	11 516,61
-----------------------------	------------------

Après que le Maire se soit retiré, et sous la présidence de Ghislaine BOURGEAIS, 1^{ère} adjointe ;
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement Les Jardins de La Falaiserie ;
- donne pouvoir au Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA FALAISERIE : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 **Délibération n°2025.04.08-02**

Le conseil municipal prend connaissance des résultats de l'exercice 2022 et constate :

- un excédent de fonctionnement de 11 516,61 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

- affectation en excédent de fonctionnement (ligne budgétaire 002) : 11 516,61 €

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA FALAISERIE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 **Délibération n°2025.04.08-03**

Monsieur le maire présente le budget primitif 2025 du Lotissement Les Jardins de La Falaiserie avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent :

- en section de fonctionnement à la somme de 11 516,61 €
- en section d'investissement à la somme de 0,00 €

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Nature	BP N-1	BP 2025	Nature	BP N-1	BP 2025
011 Charges à caractère général	10 600,00	0,00	74 Dotations et participations	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	1 426,20	11 516,61	75 Autres produits de gestion courante	5,00	0,00
66 Charges financières	0,00	0,00			
Mouvements d'ordre					
			002 Excédent antérieur reporté	12 021,20	11 516,61
TOTAL	12 026,20	11 516,61	TOTAL	12 026,20	11 516,61

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Nature	BP N-1	BP 2025	Nature	BP N-1	BP 2025
16 Emprunts et dettes	0,00	0,00		0,00	0,00
Mouvements d'ordre					
			001 Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	TOTAL	0,00	0,00

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2025 du Lotissement Les Jardins de La Falaiserie.

- BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 **Délibération n°2025.04.08-04**

Le Maire présente au conseil municipal le Compte Financier Unique 2024 du budget principal.

Le conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal joint en annexe ;

Considérant le déploiement du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2024 avec le référentiel M57 ;

Considérant que le CFU est un document dématérialisé, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant la concordance des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public ;

Considérant les éléments susvisés et la synthèse du CFU ci-dessous :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Nature	Prévu 2024	Réalisé 2024	Nature	Prévu 2024	Réalisé 2024
011 Charges à caractère général	88 730,00	71 612,78	70 Produits des services du domaine et ventes	23 770,00	22 020,60
012 Charges de personnel, frais assimilés	800,00	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	2 000,00	3 191,00
014 Atténuation de produits	98 420,00	98 209,00	731 Fiscalité locale	184 066,00	195 212,74
65 Autres charges de gestion courante	91 275,00	81 926,89	74 Dotations et participations	75 181,12	74 962,04
66 Charges financières	2 800,00	1 977,15	75 Autres produits de gestion courante	28 541,20	28 653,05
			77 Produits spécifiques	0,00	133 501,78
Mouvements d'ordre					
023 Virement à la section d'investissement	124 963,45				
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00	645 415,97	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000,00	510 805,97
			002 Excédent antérieur reporté	89 428,13	89 428,13
TOTAL	411 988,45	899 151,79	TOTAL	411 988,45	1 057 775,29
			Excédent de Fonctionnement		158 623,50

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Nature	Prévu 2024	Réalisé 2024	Nature	Prévu 2024	Réalisé 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	10 250,00	10 134,85	024 Produit des cessions d'immobilisation	133 400,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	12 010,00	4 200,00	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	100 559,00	101 386,77
204 Subventions d'équipement versées	11 876,00	4 314,50	1068 Affectation du résultat	22 142,53	22 142,53
21 Immobilisations corporelles	90 302,50	75 318,81	13 Subventions d'investissement	246 453,71	138 593,71
23 Immobilisations en cours	388 565,73	5 500,96	16 Emprunts et dettes assimilées	450,00	450,00
Mouvements d'ordre					
			021 Virement de la section de fonctionnement	124 963,45	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000,00	510 805,97	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00	645 415,97
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
001 Déficit antérieur reporté	109 964,46	109 964,46			
TOTAL	632 968,69	720 239,55	TOTAL	632 968,69	907 988,98
			Excédent d' Investissement		187 749,43

Résultat global 2024	346 372,93
-----------------------------	-------------------

Restes à réaliser			
Dépenses		Recettes	
	410 358,07		107 865,63
		Solde	-302 492,44

Après que le Maire se soit retiré, et sous la présidence de Ghislaine BOURGEAIS, 1^{ère} adjointe ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de La Jaille-Yvon ;
- donne pouvoir au Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Délibération n°2025.04.08-05

Le conseil municipal prend connaissance des résultats de l'exercice 2024 du budget principal et constate :

- un excédent d'investissement de 187 749,43 €
- un excédent de fonctionnement de 158 623,50 €
- en investissement, des restes à réaliser :
Dépenses : 410 358,07 € Recettes : 107 865,63 € Solde : - 302 492,44 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de 114 743,01 €.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'affecter au budget 2025 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 114 743,01 €

- affectation du surplus en recettes de fonctionnement, porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 43 880,49 €
- report d'excédent d'investissement - ligne budgétaire 001 : 187 749,43 €

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024

Délibération n°2025.04.08-06

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal alloue des subventions aux associations pour un montant total de 1 610,00 € réparties comme suit :

Associations communales	2025	Autres Associations	2025
Amicale de La Jaille-Yvon et Montguillon	150,00	ADMR Le Lion d'Angers	200,00
Au Fil de l'Eau	150,00	ASURE Segré-en-Anjou Bleu	50,00
Aux Gardons de La Jaille	150,00	Amicale des sapeurs pompiers - St Martin du Bois	30,00
Comité des Fêtes	150,00	Les Restaurants du Cœur - Angers	50,00
Les Amis du Patrimoine de La Jaille-Yvon	150,00	Le Souvenir Français - Le Lion d'Angers	30,00
Peuple Noir et Blanc	150,00	USJA Basket - St Martin du Bois	100,00
Société de l'Union	150,00	USJA Football St Martin du Bois-Aviré-Louvaines	100,00
S/Total	1 050,00	S/Total	560,00
		TOTAL	1 610,00

La dépense inscrite au budget communal 2025, chapitre 65 – article 65748, est de 3 500,00 €, permettant d'octroyer en cours d'exercice 2025 d'autres subventions, selon les demandes reçues.

- VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2025

Délibération n°2025.04.08-07

Le Maire indique au conseil municipal que pour équilibrer le budget communal 2025, il est nécessaire de fixer le taux des taxes directes locales.

La commission finances propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

Le conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance de l'évolution des bases d'imposition prévisionnelles ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe les taux des taxes directes locales comme suit :

Taxe foncière - bâti	: 39,26 %
Taxe foncière - non bâti	: 35,91 %
Taxe d'habitation	: 12,26 %

Le produit fiscal attendu est de 166 992 €.

- BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Délibération n°2025.04.08-08

M. le maire présente le budget primitif 2025 de la commune avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent en section de fonctionnement à la somme de 360 280,49 € et en investissement à la somme de 557 433,56 €.

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Nature	BP N-1	BP 2025	Nature	BP N-1	BP 2025
011 Charges à caractère général	88 730,00	98 180,00	70 Produits des services du domaine et ventes	23 770,00	7 750,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	800,00	800,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	2 000,00	2 000,00
014 Atténuation de produits	98 420,00	101 000,00	731 Fiscalité locale	184 068,00	193 377,00
65 Autres charges de gestion courante	91 275,00	92 080,00	74 Dotations et participations	75 181,12	68 877,00
66 Charges financières	2 800,00	2 500,00	75 Autres produits de gestion courante	28 541,20	39 396,00
			77 Produits spécifiques	0,00	0,00
Mouvements d'ordre					
023 Virement à la section d'investissement	124 963,45	59 720,49			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00	6 000,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000,00	5 000,00
			002 Excédent antérieur reporté	89 428,13	43 880,49
TOTAL	411 988,45	360 280,49	TOTAL	411 988,45	360 280,49

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Nature	BP N-1	BP 2025	Nature	BP N-1	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	10 250,00	10 450,00	024 Produit des cessions d'immobilisation	133 400,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	13 010,00	9 767,20	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	100 559,00	13 800,00
204 Subventions d'équipement versées	11 876,00	20 596,01	1068 Affectation du résultat	22 142,53	114 743,01
21 Immobilisations corporelles	90 302,50	54 614,96	13 Subventions d'investissement	246 453,71	118 865,63
23 Immobilisations en cours	388 565,73	400 900,39	16 Emprunts et dettes assimilées	450,00	450,00
45 Opérations pour compte de tiers	0,00	20 000,00	45 Opérations pour compte de tiers	0,00	20 000,00
Mouvements d'ordre					
			021 Virement de la section de fonctionnement	124 963,45	59 720,49
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000,00	5 000,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00	6 000,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	36 105,00	041 Opérations patrimoniales	0,00	36 105,00
001 Déficit antérieur reporté	109 964,46		001 Excédent antérieur reporté		187 749,43
TOTAL	632 968,69	557 433,56	TOTAL	632 968,69	557 433,56

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2025 de la commune.

- FONGIBILITE DES CREDITS

Délibération n°2025.04.08-09

Le Maire informe le conseil municipal que l'instruction comptable M57 permet offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections en application de l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cas, le Maire doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal ;

Vu l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 2,00 % pour le budget principal et le budget annexe.
- Dit que le Maire devra informer le conseil municipal des mouvements de crédits ainsi opérés lors de sa plus proche séance ;
- Autorise le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

- AVIS SUR LA VENTE DE QUATRE LOGEMENTS SOCIAUX PAR L'OPH MAINE-ET-LOIRE HABITAT

Délibération n°2025.04.08-10

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil d'administration de l'OPH Maine-et-Loire Habitat (=Meldomys, pour la SCIC d'HLM Jaxed-Accession) a délibéré le 17/09/2024 sur les orientations de sa politique de vente HLM et décidé d'aliéner des logements sociaux de son patrimoine locatif social.

Conformément aux dispositions du CCH (articles L443-7 et suivants), si l'organisme propriétaire souhaite aliéner des logements qui ne sont pas mentionnés dans le plan de mise en vente de la convention mentionnée au même article L. 445-1, il adresse au représentant de l'État dans le département une demande d'autorisation. Le représentant de l'État dans le département consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés.

La commune émet son avis dans un délai de deux mois à compter du jour où le maire a reçu la consultation du représentant de l'État dans le département. Faute d'avis de la commune à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le Maire a reçu le 17/03/2025 un mail de la DDT de Maine-et-Loire comportant le dossier de décision d'aliéner les logements. Le conseil municipal dispose de 2 mois pour donner un avis.

Le conseil municipal ;

Vu le dossier de Jaxed déposé au Préfet de Maine-et-Loire, pour la vente de 4 logements sis 23, 25 rue Saint Loup et 1 et 2 allée des Orneaux ;

Vu la consultation du Préfet, DDT de Maine-et-Loire, du 17/03/2025 ;

Considérant que les 4 logements concernés par la vente, constituent les seuls logements sociaux de la commune de La Jaille-Yvon ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Emet un avis défavorable à la vente des logements sis 23, 25 rue Saint Loup et 1 et 2 allée des Orneaux à La Jaille-Yvon.
- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet de Maine-et-Loire.

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN PETR DU SEGREEN POUR L'INSTRUCTION DES DECLARATIONS PREALABLES ET DES AUTORISATIONS PREALABLES RELATIVES A LA POLICE DE LA PUBLICITE EXTERIEURE
Délibération n°2025.04.08-11

Le Maire informe le conseil municipal que, depuis le 1er janvier 2024, l'Etat a décentralisé les compétences de police de la publicité extérieure aux Maires. L'instruction des Déclarations Préalables et des Autorisations Préalables relatives à la police de la publicité extérieure revient donc à la commune.

Par délibération du 15/01/2025, le conseil syndical du PETR du Segréen propose aux communes une convention pour l'instruction des déclarations et autorisations déposées en mairie, comme cela est déjà le cas pour les demandes d'urbanisme. Le coût de cette prestation est de 58 € par déclaration préalable et 116 € par autorisation préalable. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de confier l'instruction des Déclarations Préalables et des Autorisations Préalables relatives à la police de la publicité extérieure au service commun du PETR du Segréen.
- Autorise le Maire à signer la convention afférente.

- RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE
Délibération n°2025.04.08-12

Le Maire rappelle que, par délibération du 28/05/2024, la ligne de trésorerie de 200 000 € souscrite auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a été renouvelée pour un an. Cette ligne arrive à échéance le 10 juin 2025. Elle n'a pas encore fait l'objet de tirage depuis sa reconduction en juin 2024.

Considérant les travaux d'Aménagement du Centre bourg, et dans l'attente de la perception des subventions, il est proposé de renouveler cette ligne de trésorerie pour une durée d'un an et pour un montant de 100 000 €.

Une proposition du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est présentée au conseil municipal.

Le conseil municipal ;

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de consulter d'autres banques pour choisir l'offre économiquement la meilleure ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne délégation au Maire pour réaliser une ligne de trésorerie pour les travaux d'aménagement du centre bourg pour un montant maximum de 100 000 €.

Le Maire rendra compte au conseil municipal de sa décision.

- INSTALLATION DE VOILES D'OMBRAGE DEPERLANTS SUR LA GUINGUETTE

Délibération n°2025.04.08-13

Le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de sa séance du 18 mars 2025, des crédits ont été ouverts en investissement pour l'achat de voiles d'ombrage pour la guinguette installée en bord de rivière, sur la base d'un devis à 3 877,24 € TTC.

Il convient de définir le nombre de toiles achetées (1 ou 2) ainsi que le lieu de leur installation : en hauteur sur le promontoire ou en contrebas sur l'aire de pique-nique.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et par vote à mains levées (4 voix pour 2 voiles en contrebas, 3 voix pour 1 voile en contrebas, 1 voix pour une installation en hauteur) :

- Décide l'achat de 2 voiles d'ombrage déperlants qui seront installés en contrebas, sur l'aire de pique-nique.
- Inscrit la dépense en section d'investissement du budget principal 2025.

Il est fait remarquer qu'il est regrettable de revenir sur cette question qui avait déjà été discutée lors de la dernière séance de conseil municipal et qu'il avait été convenu qu'une toile d'ombrage devait être installée au niveau du promontoire.

- ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Délibération n°2025.04.08-14

Le Maire informe le conseil municipal que, par délibération du 15/09/2020, il a été décidé d'adhérer à la Fondation du Patrimoine avec renouvellement automatique jusqu'à la fin du mandat sauf s'il était décidé de l'inscrire à nouveau à l'ordre du jour.

Depuis 2020, l'adhésion pour les communes de moins de 500 habitants, fixée à 55 €, n'a pas évolué. En 2025 l'adhésion est passé à 100 €. Il est demandé au conseil municipal s'il souhaite maintenir cette adhésion.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de poursuivre l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.
- Inscrit la cotisation annuelle au budget principal.

- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

- RENONCIATION DROIT DE PREEMPTION				
N°	Date	Adresse du bien	Vendeur	Acheteur
DIA04916125N0001	21/03/2025	4 rue Saint Loup	Consorts GARAULT	LERUSSE Cédric

- Décision n°1/2025 le 04/04/2025 : acceptation d'un don de 2 500 €.

- Devis n°1972 de XILO (Le Lion d'Angers) signé le 19/03/2025 pour un montant de 960,00 € TTC pour la fabrication et pose d'un dessus d'autel dans la chapelle du cimetière.

- Devis n°D200001472 d'IDEALIS Bretagne signé le 19/03/2025 pour un montant de 1 810,80 € TTC pour le remplacement du défibrillateur de la Mairie.

- Devis n°202503AP355 d'Espace Créatic signé le 24/03/2025 pour un montant de 440,06 € TTC pour l'achat de 2 bornes et fourreaux pour le chemin de la Haute Vallée

- Devis n°D190084-1 de Self Signal signé le 24/03/2025 pour un montant de 306,68 € TTC pour l'achat de signalisation notamment pour le chemin de la Haute Vallée
- Devis n°FAF-462446 de La Fabrique à Filets signé le 28/03/2025 pour un montant de 1 790,45€ TTC pour l'achat d'une voile d'ombrage en acrylique déperlant de 3 x 5 m.
- Devis du 01/04/2025 de la CCVHA signé le 04/04/2025 pour un montant de 1 288,06 € TTC pour le reprofilage et le gravillonnage de l'accès au ponton de pêche.

- QUESTIONS DIVERSES

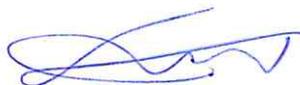
- **Point sur les travaux d'aménagement du centre bourg** : le Maire présente au conseil municipal l'évolution des travaux. Des plus-values sont à prévoir pour l'aménagement du plateau (demande du Département), pour les pavés utilisés pour les caniveaux et pour le réseau d'eaux pluviales : plus de 9 000 € HT pour la part communale et plus de 5 000 € HT pour la part CCVHA. Environ 3 000€ d'économies pourront être réalisées si le choix d'un enrobé noir est fait devant l'église au lieu de l'enrobé grenailé prévu initialement. Un devis a été réalisé par l'entreprise DURAND pour l'élargissement de l'accès à la cour de la bibliothèque. Le coût étant élevé, Valérie RENOUL se charge de demander un devis auprès d'une autre entreprise. Plusieurs propositions de poubelles ont été faites pour la place de l'ancien commerce. Considérant les coûts élevés, la commune sera chargera de l'achat et de l'installation. Il est demandé une poubelle en bois.
- **Aménagement rue de la Fleur de Lys** : l'entreprise DURAND a établi un devis pour les travaux de sécurisation de la rue de la Fleur de Lys. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal demande que soient enlevés le coût d'installation de chantier car ces travaux seraient réalisés en même temps que ceux d'aménagement du centre bourg. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil municipal.
- **Eglise** : lors de travaux sur le tableau électrique de l'église, une carte électronique pour les cloches est hors d'usage. Elle était déjà abîmée. Elle va être changée prochainement pour que les cloches puissent à nouveau sonner.
- **Vente commune SCI CIHA** : la vente par la commune du terrain à usage de stationnement à l'entrée de la rue Saint Loup est fixée au lundi 14 avril à 14h30.
- **Signalétique ferme florale** : Charlène FOUCHER demande l'autorisation d'installer une signalétique sur les panneaux à l'entrée de la rue Saint Loup et en face de la route de Daon. La commune en prendra une à sa charge.
- **France Services Itinérant** : Vincent REBILLARD et Marie-France MATAGNE ont rencontré Aurélie WIELS, conseillère France Services à la CCVHA pour le déploiement de France Service hors les murs, c'est-à-dire en itinérance dans toutes les communes de la CCVHA dans un camping-car ou une caravane. Cela aurait lieu sur une demi-journée selon une fréquence à définir. Il a été proposé que cela se passe le mercredi après-midi dans la cour de l'école, pour pouvoir se brancher à la bibliothèque et pouvoir bénéficier du hall d'entrée de l'école en cas d'accueil de public rencontrant des problèmes de mobilité.
- **SIEML** : une rencontre a eu lieu le 8 avril avec M. Hervé PRUNAUT, conseiller en énergie au SIEML pour échanger sur les consommations des bâtiments communaux et les possibilités d'économies à réaliser. Pour l'école (17 000 KWh/an), la régulation semble correcte. Des économies peuvent être réalisées en baissant la puissance du compteur de 36 à 18 KWh, en diminuant le débit de ventilation quand l'école est inoccupée, en arrêtant le ballon d'eau chaude pendant les vacances et en décalant l'heure de mise en chauffe. Pour l'Espace Henry de Messey, les réglages sont revus avec une baisse du débit d'air.
Il est proposé la réalisation d'une étude multi-énergies sur les bâtiments communaux. Cette étude estimée à 4 000 €, coûterait à la commune entre 400 € et 500 € après financement de l'ADEME et du SIEML. M. PRUNAUT va réaliser un pré-diagnostic qui sera présenté au conseil municipal.
- **Tournée des conseils par la CCVHA** : Etienne GLEMOT et Arnaud GABORIAU viendront le mercredi 14 mai à 19h00.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 8 avril 2025

Membres du conseil municipal présents : Vincent REBILLARD, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Pascal CHEVROLLIER, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

- 2025.04.08-01 : Budget annexe lotissement Les Jardins de La Falaiserie : approbation du compte financier unique 2024
- 2025.04.08-02 : Budget annexe lotissement Les Jardins de La Falaiserie : affectation des résultats de l'exercice 2024
- 2025.04.08-03 : Budget annexe lotissement Les Jardins de La Falaiserie : vote du budget primitif 2025
- 2025.04.08-04 : Budget principal : approbation du compte financier unique 2024
- 2025.04.08-05 : Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2024
- 2025.04.08-06 : Attribution de subventions aux associations
- 2025.04.08-07 : Vote du taux des taxes directes locales
- 2025.04.08-08 : Budget principal : vote du budget primitif 2025
- 2025.04.08-09 : Fongibilité des crédits
- 2025.04.08-10 : Avis sur la vente de quatre logements sociaux par l'OPH Maine-et-Loire Habitat
- 2025.04.08-11 : Convention de mise à disposition du service commun PETR du Segréen pour l'instruction des Déclarations Préalables et des Autorisations Préalables relatives à la police de la publicité extérieure
- 2025.04.08-12 : Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine
- 2025.03.18-13 : Installation de voiles d'ombrage déperlants sur la guinguette
- 2025.04.08-14 : Adhésion à la fondation du patrimoine

Le Maire,
Vincent REBILLARD



Le secrétaire de séance,
Bruno LEBRETON



Commune de La Jaille-Yvon - séance du conseil municipal du 8 avril 2025

- **Spectacle Clan cabane** : il a lieu le 23 mai sur le terrain de sports. Ghislaine BOURGEOIS se rapproche d'Anne SIGNOUR pour l'organisation.
- Date prochaine séance de conseil municipal : 20 mai 2025.